

Élections 2025

Appel à candidatures au renouvellement du tiers sortant du comité de la SoFHIA

Conformément aux statuts de la SoFHIA, chaque année le tiers du comité est appelé à renouvellement.

Le comité de la SoFHIA tient à souligner l'importance de ce processus. Il s'agit en effet d'une garantie de la représentativité et du fonctionnement démocratique de notre société. Devenir membre du comité de la SoFHIA implique de promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des langues ibériques ; œuvrer à la solidarité au sein de l'hispanisme et de l'ibéro-américanisme français et à sa défense ; enfin, contribuer à une meilleure communication et à une meilleure connaissance entre collègues. Faire acte de candidature au comité de la SoFHIA suppose une participation régulière aux réunions et aux travaux du comité ; c'est aussi prendre part aux tâches inhérentes à la vie de la société.

Les membres du comité de la SoFHIA, élus en 2022, et dont les noms suivent arrivent au terme de leur mandat :

- ✓ Silva CAPANEMA (termine son 2^e mandat)
- ✓ Sandra CONTAMINA (termine son 2^e mandat)
- ✓ Davy DESMAS-LOUBARESSE (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Graça DOS SANTOS (termine son 2^e mandat)
- ✓ Aurore DUCCELLIER (termine son 2^e mandat)
- ✓ Xavier ESCUDERO (termine son 3^e mandat)
- ✓ Sandra GONDOUIN (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Nadia MÉKOUAR-HERTZBERG (termine son 3^e mandat)
- ✓ Catherine PÉLAGE (termine son 3^e mandat)
- ✓ Anne PUECH (termine son 3^e mandat)

Outre d'indiquer leur université d'appartenance, leur grade et leur domaine de spécialité, il est demandé aux membres faisant acte de candidature de rédiger quelques lignes de présentation (moins de 1200 caractères espaces comprises), exposant leur motivation pour agir au sein du Comité de la SoFHIA.

Rappelons que, selon les statuts, « les membres sortants sont rééligibles dans la limite de trois mandats consécutifs, à l'exception des doctorantes et doctorants, qui ne peuvent être réélus qu'une fois » (article 11) ; d'autre part, le règlement intérieur de la société stipule (article 5) que

Le Comité comprend au moins six non-professeurs des universités, deux doctorants ou post-doctorants, ainsi que trois membres appartenant à une discipline autre que l'espagnol, dont obligatoirement un lusitaniste et un catalaniste. Lors du renouvellement annuel par tiers du Comité, les bulletins de vote comportent au moins : 1) deux non-professeurs des universités, 2) un doctorant ou post-doctorant, ainsi que, suivant la composition du comité, éventuellement, 3) un lusitaniste et/ou un spécialiste d'une autre discipline, 4) au plus, un enseignant du Second Degré.

De ce fait, les élections 2025 devront élire **un nouveau ou une nouvelle membre doctorant-e ou post-doctorant-e.**

Les candidat·es aux élections 2025 sont invité·es à se faire connaître auprès des secrétaires généraux d'ici le 27 mars 2025 par courrier électronique aux adresses suivantes : diane.bracco@unilim.fr ET davy.desmas@gmail.com

Rappel : NE SONT PAS CONCERNÉS par ce renouvellement les membres élus en 2023 et 2024 dont les noms suivent (entre parenthèses l'année de leur élection et/ou réélection) :

- Diane BRACCO (2023)
- Bénédicte BRÉMARD (2021-2024)
- Raúl CAPLÁN (2024)
- Fabrice CORRONS (2021-2024)
- Florence DUMORA (2024)
- Immaculada FÀBREGAS ALÉGRET (2020-2023)
- Thomas FAYE (2020-2023)
- Carole FILLIÈRE (2017-2020-2023)
- Julie FINTZEL (2021-2024)
- Marion GAUTREAU (2018-2021-2024)
- Marie GOURGUES (2024)
- Sophie HIREL (2020-2023)
- Caroline LEPAGE (2020-2023)
- Marta LÓPEZ IZQUIERDO (2017-2020-2023)
- Corinne MENCÉ-CASTER (2024)
- Alexandra ODDO (2023)
- Pauline RENOUX-CARON (2017-2020-2023)
- Marina RUIZ CANO (2024)
- Eva TOUBOUL (2023)
- Mercedes YUSTA RODRIGO (2024)

Rappel de la procédure et du calendrier

- Déclaration de candidatures : envoi à diane.bracco@unilim.fr ET davy.desmas@gmail.com dans un fichier .docx **jusqu'au 27 mars 2025**.
- **Affichage** de la liste des candidat·es et des professions de foi sur la **page d'accueil du site le 2 avril 2025**.
- Le **vote** aura lieu par **voie électronique** sur la partie spécialement destinée à cette fonction du site de la SoFHIA **entre le 2 avril et le 9 mai 2025**.
- Pour pouvoir voter, il faut **être à jour de sa cotisation**.
- Le **dépouillement** se fera **le 16 mai** et les **résultats** seront proclamés lors de l'Assemblée générale de la SoFHIA, qui aura lieu **le 17 mai 2025**.

Bien cordialement,
Les Secrétaires généraux, Diane Bracco et Davy Desmas-Loubaresse